

---

Adresse des administrateurs du district de Casteljaloux (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Casteljaloux (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 199;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19751\\_t1\\_0199\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19751_t1_0199_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

peut suffire à leur désirs de ce jour, ils se réjouissent d'autant plus d'avoir un bon choix dans leurs représentants. La municipalité de Cuverville se repose entièrement sur vos mesures généreuses, vous conjure de rester toujours à votre poste, de ne souffrir qu'aucune autorité usurpatrice ne rivalise avec vous, en terminant par vous féliciter de vos travaux, elle vous jure d'être fidelle à la nation, à la loy et de sacrifier jusqu'à la dernière goutte de sang pour maintenir la constitution républicaine une indivisible.

Vive la République. Vive la Convention.  
Salut et fraternité.

*Signé, JACQUES AUBIN, maire et 42 autres signatures dont celles de 6 officiers municipaux.*

e

[*Le comité révolutionnaire de surveillance provisoire du district de Bordeaux à la Convention nationale, Bordeaux, le 18 brumaire an III*] (49)

Législateurs,

La justice qui préside à vos immortels travaux inspire chaque jour à tous les français républicains de nouveaux sentiments de reconnaissance.

La commune de Bordeaux égarée par quelques intrigans, rompis le faisceau de l'unité et de l'indivisibilité ce qui attira sur elle et sur tout le département le décret terrible du 6 août 1793 (v. s.). Vous venez de le rapporter, vous avez rendu justice au peuple bordelais, et du département du Bec d'Ambes, dont la masse toujours bonne, donna dans tous les tems, des preuves d'un patriotisme à tout épreuve.

Législateurs, croyez que ce grand acte de justice sera toujours présent aux citoyens de Bordeaux; instruits à l'école du malheur, vous les verrez toujours soumis aux lois bienfaisantes qui émanent de votre sein. Ce sont les sentimens qui les animent, et ce seront constamment les notres.

*Suivent 8 signatures des membres du comité.*

f

[*Le conseil général de la commune de Briançon à la Convention nationale, Briançon, le 11 brumaire an III*] (50)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Représentans du Peuple français,

La lecture de votre adresse a excité dans notre commune les élans de l'enthousiasme et de l'admiration; les principes sublimes qu'elle renferme sont développés d'une manière si énergique qu'ils

ont universellement inspiré, l'horreur du vice et de l'intrigue, l'amour de la justice et de la vertu; ce sentiment unanime, s'est manifesté par les cris de *Vive la République, vive la Convention nationale*.

Nos concitoyens se félicitoient de ne s'être jamais permis aucun acte arbitraire n'y oppressif; ils peuvent aujourd'hui se glorifier d'avoir constamment soutenu la pureté et l'éclat de notre Révolution malgré le règne de la terreur et de la tyrannie. Ils vous jurent avec nous un attachement inviolable et un dévouement sans bornes, et nous vous conjurons, au nom de la patrie, de rester fermes à votre poste jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis au dehors, ni de méchans, de fripons et de conspirateurs au dedans.

BONNOT fils, *maire*, ANDRÉ COST,  
CARLHAU, J. BERNARD, MAURE, MAGNIER,  
MICHABAS, C.C. CHUVIN, *officiers municipaux*,  
BONPART, *agent national*  
*et 13 autres signatures dont 10 de notables.*

g

[*Les administrateurs du district de Casteljaloux à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (51)

Législateurs,

Nous étions à peine retirés des bords de l'abyme que l'infame Robespierre avoit creusé sous nos pas, qu'une nouvelle faction s'étoit levée sur le cadavre infect de ce conspirateur, des hommes de sang, des terroristes qu'il avoit imbü sans doute de ses principes ont encore essayé d'anéantir la liberté; mais fidèles aux principes de justice que vous venés de proclamer, de cette justice qui punit le crime, et pardonné à l'erreur, vous avez déjoué ce nouveau genre de conspiration. L'adresse aux français que vous avez décrétée et envoyée dans les départements, fixera l'opinion publique, et finira de rompre toutes les trames ourdies par nos ennemis. La lecture qui a été faite ici de cette adresse par le représentant du peuple Izabeau, a fait passer dans toutes les ames les principes qui y sont proclamés, il s'est convaincu par lui-même que vos principes sont les notres, et il a reçu de nous et de tout le peuple le serment de vous être fidelles, de faire une guerre à mort aux dominateurs de l'opinion, aux intrigans, aux êtres immoraux, aux dilapidateurs de la fortune publique, et à tous ceux qui voudront égarer le peuple et détourner sa confiance de la Convention nationale.

Les administrateurs de Casteljaloux seront comme ils l'ont toujours été fidelles à la Convention, et ils ne doivent pas vous taire que leurs sentimens sont ceux que le représentant du peuple Izabeau qui vient de parcourir ce district, a retrouvé dans la grande majorité du peuple agricole qui compose sa population.

*Suivent 10 signatures.*

(49) C 328 (1), pl. 1447, p. 5.

(50) C 328 (1), pl. 1447, p. 6.

(51) C 328 (1), pl. 1447, p. 7.